

L'ALLAITEMENT ET L'ENTRÉE EN SERVICE DE GARDE

- L'intégration à la garderie peut être une source d'inquiétudes et/ou de questionnements
- Il est recommandé de ne pas sevrer l'enfant
- La poursuite de l'allaitement lui offre une protection immunitaire adéquate
- La production de lait s'adapte à la nouvelle routine des tétées
- Si la mère exprime son lait sur son lieu de travail, l'éducatrice peut le donner au bébé durant la journée



Le site internet du Mouvement Allaitement du Québec (MAQ) offre des outils au sujet des services de garde favorables à l'allaitement.

- Si le bébé mange des aliments solides, il pourra boire de l'eau ou un autre type de lait
- En fonction de l'âge de bébé, il pourra boire dans un verre ou dans un gobelet
- La coopération avec l'éducatrice est importante. Si elle n'est pas habituée avec cette pratique, il faut l'informer sur la façon d'entreposer le lait maternel et de le donner à l'enfant

